

**ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION
D'UTILITE PUBLIQUE ET A LA MISE EN
COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Du 18 Novembre au 20 Décembre 2013

**DIRECTION REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET
DU LOGEMENT RHONE ALPES**

LIAISON AUTOROUTIERE A89/A6

ANNEXES
(cent soixante pages)

Gaston Martin Commissaire Enquêteur


Lyon le 14 Février 2014

TABLE DES ANNEXES

A 1 Climat initial de l'enquête	7 pages
A 2 Comptage des contributions de Dardilly	5 pages
A 3 Comptage des contributions de La Tour de Salvagny	3 pages
A 4 Comptage des contributions de Limonest	3 pages
A 5 Comptage des contributions de Lissieu	9 pages
A 6 Comptage des contributions de la messagerie électronique	13 pages
A 7 Contribution ME 20	6 pages
A 8 Contribution ME 317	3 pages
A 9 Contribution ME 351	4 pages
A 10 Contribution Pétitions (LTDS 10 et D 1 2)	5 pages
A 11 Logements autorisés	4 pages
A 12 Mobilité Y Crozet 1 Contribution Anneau des Sciences	9 pages
A 13 Mobilité Y Crozet 2 Commission Mobilité 21	16 pages
A 14 Mobilité Y Crozet 3 Mobilité Urbaine/ Accessibilité	19 pages
A 15 Courrier DREAL PENAP	3 pages
A 16 Liste des documents complémentaires recueillis et examinés par le CE	2 pages
A 17 Procès Verbal de Synthèse du Commissaire Enquêteur (14/01/2014)	17 pages
A 18 Mémoire en réponse du Pétitionnaire (29/01/2014)	21 pages
A 19 SCOT VOIRIES	2 pages
A 20 DTA VOIRIES	2 pages
A 21 SCOT TC	2 pages
A 22 Trafics Récents	5 pages

NB : le nombre de pages comprend la page titre



ANNEXE A 1

CLIMAT INITIAL DE L'ENQUETE

(Sept Pages)

l

RENCONTRE AVEC LES MAIRES

Le CE a rencontré les maires des quatre communes concernées afin de recueillir leurs avis sur le projet.

1 Rencontre avec Monsieur le Maire de Limonest, le 26/11/13.

Monsieur le Maire exprime sa totale désapprobation, présente au CE un projet de délibération qui sera soumis au Conseil Municipal dans quelques jours; il insiste sur le fait que cette désapprobation est générale : les trois autres communes concernées mais aussi, le Grand Lyon, le Département. Ce dossier dure depuis longtemps et il se montre décidé « à aller loin, très loin » car « rebalancer la circulation sur l'agglomération, c'est débile! » et il critique le refus de l'Etat d'étudier la solution Nord qui selon lui, ne nécessite que peu d'emprises. Il regrette très vivement l'atteinte portée à la ZNIEFF, d'autant qu'elle correspond à « une forêt domaniale replantée et entretenue depuis des décennies ». Il affirme que le projet est contraire aux documents d'urbanisme et au PENAP concerné, pour lequel une enquête publique vient de s'achever.

Monsieur le Maire s'est exprimé avec vigueur, en restant tout à fait dans les limites de la bienséance propre à ce type d'entretien.

2 Rencontre avec Monsieur le Maire de la Tour de Salvagny, le 30/11/13.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle délibération a été prise lors du dernier Conseil Municipal du 28/11/13 et que celle-ci sera annexée au registre de la commune.

Monsieur le Maire met l'accent sur le fait que sa commune est celle qui est la plus proche du tracé, que la population souffre déjà beaucoup du bruit et que certaines personnes en sont réellement malades: « le bruit est une plaie » (il ajoute que « l'étude d'impact prend plus à cœur les batraciens que les humains »). Il précise par ailleurs que la ZAC du Contal (143 logements, située près de l'échangeur), déjà partiellement réalisée sera très touchée et que l'achèvement de celle-ci sera compromis par le projet qui apporte trop de nuisances. Sa commune est maintenant traversée constamment par des automobilistes qui quittent la nationale trop embouteillée en espérant gagner du temps au travers du village, alors qu'évidemment la voirie n'est pas conçue pour cette fonction.

Pour lui , il est « incohérent et aberrant de ramener du trafic sous Fourvière et de ne pas remonter vers le Nord ».

Monsieur le Maire regrette « le manque de communication et de Comité de Pilotage avant l'enquête », affirme que « l'information n'a pas été suffisante » et que « les maires sont mal traités ». Il ajoute que « le rôle du Maire n'est pas de porter le projet de l'État » (« le maire représente les habitants de sa commune » et s'interroge) et par ailleurs que « le projet manque de synthèse ».

Pour conclure, selon Monsieur le Maire, « la création de la liaison ne fera qu'accentuer le phénomène des bouchons aux heures de pointe.

Monsieur le Maire s'est exprimé avec détermination et sérieux, en conservant une modération cohérente avec le but de l'entretien.

3 Rencontre avec Madame le Maire de Dardilly, le 2/12/13.

Comme avec les autres maires, il était prévu un entretien en tête à tête. Cependant Madame le Maire a opté, sans en prévenir le CE, pour une « réunion », en salle du Conseil, face à 40 personnes environ, arborant pour la plupart (comme Madame le Maire elle même) un tee-shirt NON A LA LIAISON.

Elle déroule alors un quasi monologue, avec les points d'orgue suivants:

« il y a suspicion sur la présence d'un seul commissaire enquêteur car, bien sur, un seul est plus facilement manipulable que trois »,

« c'est du saucissonnage, pourquoi on n'a pas fait l'ensemble tout de suite, c'est le côté sournois de l'opération »,

« c'est de la folie furieuse d'amener du flux sur du flux ». Madame le Maire explique avoir rencontré, lors du récent salon du GART, Monsieur Philippe SCHMIDT, membre du CGEDD qui a



participé aux travaux de la commission chargée d'émettre l'avis de l'Autorité Environnementale et que celui-ci avait « confirmé l'avis très défavorable de l'Autorité Environnementale sur cette liaison »,

« L'État est mensonger,... les prévisions de trafic sont très surévaluées,... imposer le changement du SCOT et du PLU est idiot,... le barreau NORD devrait être fait depuis longtemps,... les études du barreau Nord n'ont jamais été faites, on est mené en bateau, ...il faut attendre les conclusions des études avant toute décision irréversible,

Madame le Maire explique alors que des études fines ont été faites sur les trafics ; elle précise que « Monsieur CROZET, spécialiste du Laboratoire d'Économie des Transports a démontré que même si on réalise le barreau Sud, ça ne changera rien » et demande alors à un de ses adjoints de présenter les résultats de cette étude qui seront annexés au registre d'enquête. Après une diapositive extraite du dossier est proposée une série de diapositives sur les quelles figurent, sous forme schématique d'entonnoirs de tailles variées, les futurs points noirs de circulation. « Dès 2018 ça ne servira à rien!, il y aura des bouchons partout... TEO et l'Anneau des Sciences seront fichus, bloqués... on impacte l'ensemble de l'agglomération... les POUR sont des ânes, ça ne marchera pas selon les spécialistes de la circulation, le spécialiste du LET dit NON! ». « La seule solution qui peut fluidifier c'est le Nord,... le dossier est pipé depuis le début »,

« Est-ce que l'autoroute est à la norme? »,

« L'analyse économique est un mensonge effronté de l'État »,

En fin de séance Madame le Maire donne la parole à la représentante d'un collectif d'associations qui fait part de sa très grande inquiétude et invite à la vigilance pour que ce projet ne voit pas le jour car beaucoup de préoccupations légitimes ne sont pas prises en compte.

Lors de cette « réunion », le public n'a manifesté aucune agressivité.

Madame le Maire s'est montrée discourtoise en imposant au CE une forme de réunion non convenue, a fait preuve de suspicion, et n'a pas hésité à introduire dans ses propos des inexactitudes, voire des contre-vérités. Le manque de sérénité et éventuellement d'explications qui auraient pu être fournies par le CE est dommageable. Madame le Maire était beaucoup plus concentrée sur la critique de l'État que sur le projet lui même.

4 Rencontre avec Monsieur le Maire de Lissieu, le 07/12/13.

Monsieur le Maire confirme, comme cela avait été évoqué lors de la prise de rendez-vous, qu'à l'issue de cet entretien, un collectif d'associations souhaite rencontrer le Commissaire Enquêteur pour lui remettre une pétition.

Monsieur le Maire explique que, depuis longtemps déjà, l'accès à Lyon depuis sa commune est très difficile et que c'est une forte « crainte et préoccupation ». Il craint que le projet « contribue à l'urbanisation de la zone de la vallée de l'Azergues, de Tarare et de l'Arbresle ». Par ailleurs « on a vendu Bordeaux Genève et on a Bordeaux Place Bellecour! ». Pour Monsieur le Maire, « la solution est plus au Nord » et il ajoute que récemment, l'État s'est montré « coercitif pour le PLU(les deux tiers du territoire sont préservés de l'urbanisation) et qu'il ne peut donc, aujourd'hui, construire un échangeur là où sont à la fois un EBC et une ZNIEFF ».

La population de la commune de Lissieu, pour deux tiers, travaille à Lyon et connaît des déplacements difficiles car la zone est mal desservie en Transports en Commun: « il faut un dispositif fort de Transports en Commun » mais selon lui, « la difficulté est beaucoup liée au mille feuilles des Autorités Organisatrices de Transports dans le Département du Rhône ».

Monsieur le Maire s'est exprimé avec conviction et pondération, respectueux de la bienséance.

Le CE a ensuite rencontré le collectif (fort de 40 personnes environ) qui, après énoncé des griefs contre le projet, a remis les pétitions; aucune agressivité ni incorrection n'ont été relevées de la part du public.



VISITE DES SITES INTERNET OFFICIELS DES COMMUNES

Afin de mieux cerner la façon dont les communes concernées ont organisé la communication sur le projet de liaison le CE a choisi de visiter les sites internet officiels des communes concernées.

Une première visite a été faite le 26/11/13.

1 DARDILLY

Sur la page d'accueil figure un panneau : « LIAISON A6/A89 NON »

Puis : « A partir du 18 Novembre et jusqu'au 20 Décembre le projet de liaison sera à nouveau soumis à enquête publique sans tenir compte des conclusions de la précédente enquête : MOBILISONS NOUS ».

Figurent aussi la synthèse du point presse en date du 13/11/13 et un courrier de la Mairie adressé à la Préfecture en date du 14/11/13. Ces documents sont consultables parmi les pièces jointes au dossier.

Dans l'onglet « Dans ma ville, non à la liaison A89/A6 » figurent différents éléments :

en date du 14/04/2011: opposition à la concertation qui évoque notamment un péage à 2 euros et propose une pétition pour s'opposer au projet,

un énoncé des douze ans de mobilisation jusqu'à la concertation,

actualités liaison A89/A6 en date du 12/11/12 : questions réponses à la DIR.

Commentaire du CE : le site n'est pas complètement actualisé (d'où éventuellement, en lecture rapide, un risque de confusion), l'information n'est pas complète (le projet soumis à la nouvelle enquête a évolué suite à la concertation, aucune place n'est offerte aux administrés qui sont favorables au projet (manque de pluralité).

2 LIMONEST

Sur la page d'accueil: « Liaison A89/A6 : l'enquête publique est ouverte » avec un schéma illustrant le projet. Puis : « Ce projet reprend, à quelques différences près celui qui avait été soumis en 2011 et que la commission d'enquête publique avait rejeté en émettant un avis très défavorable ». Suivent les dates et heures de permanences.

Sous le titre Projet de liaison A89/A6 : « Prenez connaissance du dossier », « Vite cliquez sur ce lien pour savoir ce qui a été fait sur Limonest ». En cliquant, on trouve des nouvelles au 6 Juillet 2011 : possibilité de télécharger des courriers et copie du courrier NON à la liaison A89 de Monsieur le Maire en date du 30 Mai 2011 qui invite à s'opposer au projet dans le cadre de la concertation du 30 Mai au 25 Juin 2011.

Commentaire du CE : le site n'est que partiellement actualisé et comporte deux erreurs importantes: la date de 2011 relative à la commission d'enquête publique ainsi que le fait que celle-ci ait donné un avis très défavorable. Par ailleurs la pluralité n'est pas respectée.

3 LISSIEU

Sur la page d'accueil, figurent : un panneau d'affichage, une photo de manifestation et « Projet de liaison A89/A6 : Enquête Publique, Mobilisation contre le projet ».

Sur le lien en savoir + : « Nous sommes défavorables au projet de raccordement direct A89/A6 », « le Conseil Municipal de Lissieu, lors de sa séance du 14 Octobre 2013, a réaffirmé à l'unanimité son opposition à ce projet », « L'avis défavorable du Président du Grand Lyon (lettre du 26/09/2013) donne de la légitimité à notre action ».

Commentaire du CE : le contenu est correct, et à jour; par contre aucune expression des administrés favorables au projet.

4 LA TOUR DE SALVAGNY

Sur la page d'accueil il apparaît : « LIAISON SUD A89/A6 Exprimez-vous!

Enquête publique du 18 Novembre au 20 Décembre 2013 »

Suivent l'arrêté préfectoral, l'avis au public et un exemplaire vierge de la pétition « Non à la liaison autoroutière » qui est à retourner à la mairie (document fourni en pièces jointes au rapport).

Sont citées les réunions du 10 Avril et du 26 Juin 2013, avec le plan des variantes.

Figure ensuite un rappel de la concertation et de l'enquête précédente.

Commentaire du CE : le site est à jour, son contenu est correct mais là encore la pluralité n'est pas respectée.

D'une façon générale, les sites officiels des communes ne respectent pas la pluralité et il semble regrettable que la participation soit systématiquement orientée par la diffusion de pétitions contre le projet. Certaines observations du public traduisent aussi ce fait. Le CE regrette également l'aspect non actualisé de certains sites pour le risque de confusion que cela peut engendrer.

Le dernier jour de l'enquête, le CE a revisité les sites officiels des quatre communes. Les informations relatives au projet n'ont pas évolué. Les seules mises à jour qui aient été faites sont constatées sur le site de la commune de Dardilly où l'attention est attirée sur le fait que la fin de l'enquête approche et qu'il sera bientôt trop tard pour participer.



ANALYSE DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES CONCERNEES

Les quatre communes concernées ont pris en conseil municipal des délibérations relatives au projet de liaison. Il est apparu utile au CE d'en prendre connaissance et de les analyser pour mieux connaître les fondements des arguments de chacune.

1 DARDILLY

La délibération est en date du 04/07/13, dans le cadre de la consultation inter-services.

Les attendus rappellent l'historique du dossier et sont illustrés, thème par thème (mise à jour des documents d'urbanisme, le tracé plus au Nord, le trafic déjà saturé à l'entrée de l'agglomération lyonnaise, le report sur les axes secondaires, la phase transitoire), par les réponses faites par la DREAL lors de la concertation. Le CE note certaines erreurs ou inexactitudes dans la rédaction: en page 2 confusion entre concertation et enquête publique, le projet présenté serait le même à la seule nuance que la solution sans péage est préconisée (page 4), absence de protections phoniques (page 6). Dans le paragraphe « La synthèse du projet présenté par l'État, il est rappelé qu'à l'issue de la concertation, il est apparue une opposition très forte au projet avec deux positions: la première soutient un abandon pur et simple du projet, la seconde émet des demandes dans l'éventualité où le projet se réaliserait malgré tout; ce paragraphe s'achève par la réponse du Ministère en date du 17/04/13.

Suit la délibération elle même (25 voix pour et 3 abstentions), en douze points, qui réaffirme une opposition totale au projet de liaison proposé pour les raisons résumées suivantes :

- ## incompatibilités manifestes avec les documents d'urbanisme,
- ## non respect de l'objectif initial du projet de l'A89,
- ## les études de trafic ne prennent pas en compte le développement des transports en commun,
- ## la précédente enquête publique avait abouti à un avis défavorable,
- ## le projet n'est pas cohérent avec le futur « Anneau des Sciences,
- ## les résultats d'une étude sur une liaison plus au Nord doivent être présentés au printemps 2014,

et demande d'être officiellement destinataire de trois documents (étude DREAL d'une liaison plus au Nord demandée par le Ministre des Transports, avis défavorable du Conseil d'État sur la précédente enquête, procès verbal de la réunion de Mars 2010 organisée par Monsieur le Préfet),

et encourage l'État, au cas où le projet se réaliserait malgré les oppositions, à développer une solution en souterrain et prévoyant des protections phoniques, et à créer un comité de suivi avec le concessionnaire APRR.

2 LIMONEST

La délibération prise dans le même cadre est en date du 20/06/13. Elle ne précise pas les résultats du vote.

Il est frappant de constater que cette délibération, antérieure à celle de Dardilly analysée ci-avant, en est très voisine (les caractères et retraits d'alinéas sont cependant personnalisés).



Les attendus sont identiques, y compris les erreurs et inexactitudes relevées, à quelques minimes détails près.

La délibération est, elle aussi, très voisine. Par rapport à celle prise à Dardilly, il faut arriver au neuvième point pour constater une différence: la commune de Limonest ne demande ni aménagements en souterrain, ni protections phoniques, ni création d'un comité de suivi avec le concessionnaire mais adhère à une proposition de variante Nord joignant Les Olmes à Villefranche (Arnas).

3 LISSIEU

La délibération est en date du 17/06/13 et ne précise pas les résultats du vote.

Il est à constater une quasi parfaite similitude avec celle prise à Limonest, jusqu'à, outre la reproduction des erreurs et inexactitudes déjà pointées ci-avant entre les deux premières, la reproduction d'une phrase incomplète au second alinéa du septième point de la délibération constatée pour Limonest.

4 LA TOUR DE SALVAGNY


La délibération, en date du 02/07/13, a été prise dans le même cadre et adressée au Préfet par une lettre d'accompagnement.

La lettre d'accompagnement souligne les difficultés que connaissent les riverains de l'actuelle RN7 à cause du bruit; la situation s'est dégradée depuis la mise en service de l'A89.

La délibération elle même rappelle brièvement les grandes lignes du projet et présente le dossier en mettant l'accent sur le fait que les résultats de la concertation ne sont totalement ou clairement intégrés dans le dossier.

Les résolutions sont au nombre de six et prises à l'unanimité. La seconde réaffirme notamment l'opposition totale de la commune au projet de liaison, opposition partagée par de nombreux autres intervenants. La quatrième résolution affirme le soutien de la commune à une liaison plus au Nord (vers A466) alors que la cinquième demande, concomitamment à cette liaison Nord, un réaménagement des voies existantes et de leurs diffuseurs (sans statut autoroutier) incluant des protections acoustiques au droit de la RN7. La sixième délibération demande, dans les plus brefs délais, le lancement d'études de faisabilité sur le projet de barreau Nord.


Commentaire du CE: La délibération de La Tour de Salvagny reflète le souci du Conseil Municipal de voir prises en compte de façon particulière les difficultés propres aux habitants de la commune. Les trois autres communes, qui marquent une solidarité forte (jusque dans la rédaction de la délibération elle même, n'ont pas produit le même type d'analyse malgré des problématiques sensiblement différentes par rapport au projet. En effet si Dardilly (un peu comme La Tour ed Salvagny) est impactée par le projet (notamment dans le quartier des Longes , Limonest et surtout Lissieu le sont beaucoup moins directement. Il est regrettable que les positions de chaque commune ne soient pas davantage personnalisées. On peut noter entre elles une divergence de point de vue sur le barreau plus au Nord : alors que Limonest et Lissieu souhaitent le barreau Les Olmes Villefranche, La Tour de Salvagny demande un barreau A89 /A466, et Dardilly ne fait que souhaiter un barreau plus au Nord sans davantage de précisions. Cette divergence est révélatrice d'un manque de concertation, d'analyse et de précision (de la part de la commune de Dardilly) sur ce sujet.



ANNEXE A 2

COMPTAGE DES CONTRIBUTIONS DE DARDILLY

(Cinq Pages)



OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1	Dard									voir	reg	D 2	13
2	Coll									voir	peti	com	press
3										voir	reg	LIM	3
4			X			X				X			
5			X			X				X			
6			X				X						X
7	Adel									cour	Dreal	Pref	
8			X					X					X
9			X				X				X		
10										ech	cour	Dreal	Dard
11	Sepal			X					X				X
12										cour	Dreal	Dard	
13				X					X		X		
14			X			X				X			
15			X					X		X			
16					X		X			X			
17			X			X				X			
18			X			X				X			
19			X			X							X
20			X			X				X			
21			X			X							X
22			X			X							X
23			X			X							X
24	ddt									voir	peti		
25					X			X		X			
26				X				X			X		
27				X				X			X		
28				X			X			X			
29				X					X				X
30				X				X					X
31	colas											com	press
32					X				X				X
33	caren			X				X					X
34	comb				X			X		X			
35	stvinc				X			X		X			
tot			14	8	5	10	4	19	4	12	4		11

[Handwritten signature]

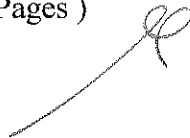
OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1				X				X					X
2	roan			X				X		X			
3										sans	avis		
4			X			X							X
5			X				X						X
6										sans	inter		
7			X			X							X
8			X					X		X			
9			X				X			X			
10				X				X					X
11				X				X					X
12				X				X					X
13	maire			X				X					X
14			X				X						X
15	agrter			X					X			X	
16	perre			X			X			X			
17	issoi			X				X		X			
18	ecull			X				X					X
19	sjech			X				X		X			
20	ccil			X				X		X			
21	clviv			X			X			X			
22	voug			X				X		X			
23	viller			X				X		X			
24	ambi			X				X		X			
25	balb			X				X		X			
26	pouil			X				X		X			
27	charb			X			X						X
28				X			X			X			
29	cciau			X			X			X			
30	sytral			X				X					X
31	ccira			X				X		X			
32	Ly 2			X				X					X
33	saged			X				X		X			
34	Ly5			X			X						X
35	vilmo			X				X		X			
tot			6	27		2	9	21	1	18		1	14

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Très	Favo	F Rc	F Rs	Def
1			X			X				X			
2			X			X				X			
3			X			X							X
4			X						X				X
5			X			X							X
6			X			X							X
7										voir	reg	D 1	30
8				X				X					X
9			X			X							X
10			X			X							X
11	smha			X				X					X
12				X			X						X
13										voir	peti		
14										voir	peti		
15										voir	peti		
16				X				X					X
17										voir	reg	D 3	16
18	Gl de			X				X					X
19	genay			X				X					X
20	frapn			X					X	X			
21	caren									voir	reg	D 1	32
22										voir	reg	D 2	2
23	nddb			X				X		X			
24										voir	reg	D 1	13
25	cham			X				X		X			
26	gl									voir	reg	D 3	18
27	agрте									voir	reg	D 2	15
28	clco			X			X			X			
29	thier			X			X			X			
30	lecer			X				X		X			
31	corde			X				X		X			
32	vivaa			X			X			X			
33	ccido			X			X			X			
34				X				X					X
35		X				X							X
Rep		1	8	16		8	5	10	2	11			14

ANNEXE A3

**COMPTAGE DES CONTRIBUTIONS DE LA TOUR DE
SALVAGNY**

(Trois Pages)

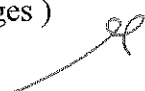
A handwritten mark or signature, possibly a stylized 'R' or a similar symbol, located to the right of the text '(Trois Pages)'.

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1			X			X							X
2	ltds									voir	peti	ltds	
3	ltds									voir	peti	ltds	
4				X				X					X
5	ltds									voir	peti	ltds	
6													
7			X			X							X
8			X				X						X
9										voir	reg	D 1	30
10	ddt			X					X				X
11	ddt									voir	ltds	10	
12	ddt									voir	ltds	10	
13	ddt									voir	peti	ddt	
14	ddt									voir	peti	ddt	
15	ltds									voir	peti	ltds	
16			X			X							X
17			X				X			X			
18			X				X						X
19			X			X							X
20	ltds									voir	peti	ltds	
21				X				X		X			
22				X				X					X
23	ddt									voir	peti	ddt	
24										art	press		
25	charb									voir	reg	D 2	27
26				X				X					X
27			X				X						X
28	ddt									voir	peti	ddt	
29	ddt									voir	peti	ddt	
30	ddt									voir	peti	ddt	
31			X				X			X			
32	ddt									voir	peti	ddt	
33	ltds									delib	28	nov	
34	ddt									voir	peti	ddt	
35		X				X				X			
Rep		1	6	8		5	5	4	1	4			11

ANNEXE A4

COMPTAGE DES CONTRIBUTIONS DE LIMONEST

(Trois Pages)



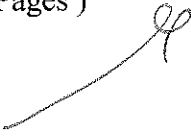
OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1	VSF		X				X						X
2										voir	12	mêm	reg
3	DEA			X					X	X			
4										sans	avis	expr	
5			X			X							X
6			X			X							X
7			X				X			X			
8			X			X							X
9			X			X							X
10			X					X					X
11			X			X							X
12	defli			X					X				X
13			X			X							X
14			X			X							X
15			X				X						X
16			X			X							X
17			X			X							X
18			X				X						X
19			X				X						X
20			X				X						X
21			X			X							X
22			X				X						X
23	maire		X					X					X
24			X					X					X
25			X						X				X
26	lim									delib	23	mêm	reg
27	lim									voir	23	mêm	reg
28	gl									voir	reg	D 3	18
29				X			X						X
30										voir	23	mêm	reg
31	char									voir	reg	D 2	27
32	caren									voir	reg	D 1	31
33	dea									voir	3	mêm	reg
34			X			X				X			
35				X				X					X
Rep			22	3		11	8	4	2	2			23

[Signature]

ANNEXE A 5

COMPTAGE DES CONTRIBUTIONS DE LISSIEU

(Neuf Pages)



OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1	adel									courr	pref	acces	inter
2			X				X			X			
3										voir	reg	D1	23
4			X				X						X
5			X				X						X
6			X			X							X
7			X			X							X
8			X				X						X
9			X				X						X
10			X					X					X
11			X				X						X
12			X			X							X
13			X			X							X
14			X			X							X
15			X				X						X
16			X			X							X
17			X			X							X
18			X			X							X
19			X			X							X
20			X			X							X
21			X			X							X
22			X			X							X
23			X			X							X
24			X			X							X
25			X			X							X
26			X				X						X
27			X				X						X
28			X				X						X
29			X			X							X
30			X			X							X
31			X			X							X
32			X			X							X
33			X			X							X
34			X				X						X
35			X				X						X
Rep			33			20	12	1		1			32

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
36			X				X						X
37			X					X					X
38			X			X							X
39			X			X							X
40			X			X							X
41			X			X							X
42			X						X				X
43			X			X							X
44				X		X							X
45			X			X							X
46	St ger			X				X					X
47										voir	mêm	reg	42
48	maire		X					X					X
49			X				X						X
50			X				X						X
51			X			X							X
52			X			X							X
53			X				X						X
54			X				X						X
55			X				X						X
56			X			X							X
57			X				X						X
58			X			X							X
59										voir	mêm	reg	88,9
60			X			X							X
61			X			X							X
62			X			X							X
63			X				X						X
64			X				X			X			
65			X			X							X
66			X			X							X
67				X					X				X
68			X			X							X
69			X			X							X
70			X				X						X
Rep			63	3		38	22	4	2	2			64

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	De
71			X				X						X
72			X			X							X
73			X			X							X
74			X			X							X
75			X				X						X
76			X				X						X
77			X				X						X
78			X			X							X
79			X			X							X
80			X			X							X
81			X					X					X
82			X				X						X
83			X			X							X
84			X				X						X
85			X			X							X
86			X			X							X
87			X						X				X
88			X				X						X
89			X					X					X
tot			82	3		47	29	6	3	2			83

ly

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1			X			X							X
2			X				X						X
3			X			X							X
4			X			X							X
5			X			X							X
6			X			X							X
7			X			X							X
8			X			X							X
9			X			X							X
10			X			X							X
11			X			X							X
12			X			X							X
13			X			X							X
14			X			X							X
15			X			X							X
16			X			X							X
17			X			X							X
18			X			X							X
19			X			X							X
20			X			X							X
21			X			X							X
22			X			X							X
23			X			X							X
24			X			X							X
25			X			X							X
26			X			X							X
27			X			X							X
28			X			X							X
29			X			X							X
30			X			X							X
31			X			X							X
32			X			X							X
33			X			X							X
34			X			X							X
35			X			X							X

ll

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
Rep			35			34	1						35

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
36			X			X							X
37			X			X							X
38			X			X							X
39			X			X							X
40			X				X						X
41			X			X							X
42			X			X							X
43			X			X							X
44			X			X							X
45			X			X							X
46			X			X							X
47			X			X							X
48			X			X							X
49			X			X							X
50			X				X						X
51			X			X							X
52			X				X						X
53			X			X							X
54			X			X							X
55			X			X							X
56			X			X							X
57			X			X							X
58			X			X							X
59			X				X						X
60			X			X							X
61			X			X							X
62			X			X							X
63			X			X							X
64			X			X							X
65			X			X							X
66			X			X							X
67			X			X							X
68			X			X							X

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
69			X			X							X
70			X			X							X
Rep			70			65	5						70

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
71			X			X							X
72			X			X							X
73			X			X							X
74			X			X							X
75			X			X							X
76			X			X							X
77			X			X							X
78			X				X						X
79			X			X							X
80			X				X						X
81										voir	reg	LIS1	89
82			X				X						X
83			X			X							X
84			X				X						X
85			X					X					X
86			X			X							X
87			X			X							X
88			X				X						X
89			X				X						X
90			X				X						X
91			X			X							X
92			X			X							X
93			X					X					X
94			X			X							X
95			X				X						X
96			X			X				X			
97			X				X						X
98			X				X						X
99			X			X							X
100			X			X							X
101			X				X						X

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
102			X			X							X
tot			101			83	16	2		1			100

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
1										voir	reg	LIS1	48
2			X					X					X
3			X				X						X
4			X				X						X
5			X			X							X
6			X			X							X
7			X			X							X
8			X				X						X
9			X				X			X			
10			X			X							X
11			X			X				X			
12			X			X							X
13			X				X						X
14			X			X							X
15			X			X							X
16			X				X						X
17			X				X						X
18			X			X							X
19			X			X							X
20										voir	reg	D1	23
21			X				X						X
22			X			X							X
23			X			X							X
24			X				X						X
25				X		X							X
26			X			X							X
27			X				X						X
28			X			X						X	
29			X			X							X

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
30			X			X							X
31			X					X					X
32			X				X						X
33			X			X							X
34			X			X							X
35			X			X							X
Rep			30	1		20	10	1		2		1	28

OBS	ORI	Oral	Ecr	Let	Péti	Lapi	Peu	Dev	Tres	Favo	F Rc	F Rs	Def
36			X				X						X
37			X			X							X
38			X			X							X
39	charb									voir	reg	D2	27
40	font			X		X							X
41			X			X							X
42			X			X							X
43			X			X							X
44			X					X					X
45			X					X					X
46			X					X					X
47			X			X							X
48			X			X							X
49			X						X				X
50										sans	inter		
51			X				X						X
52			X			X							X
53			X				X						X
54										voir	reg	LIS1	48
55	steyr			X				X					X
56		X				X				X			
57		X				X				X			
58		X				X							X
59		X				X							X
60		X				X							X
tot		5	45	3		34	13	5	1	4		1	48